

Migration, mobilité et sécurité

Nouvelle approche de l'UE

- L'accord de réadmission sera négocié dans le cadre de toute une politique de facilitation de mobilité entre le Maroc et l'Union.
- Le volet sécuritaire implique une intégration du Maroc à certains programmes d'Europol.
- L'idéal serait de conclure ce partenariat durant le premier semestre 2012.

Imane Bouhrara

Le Directeur général des Affaires intérieures, Stefano Manservisi, accompagné par une importante délégation, a effectué une courte visite au Maroc durant laquelle le haut responsable européen s'est entretenu avec nombre de responsables marocains.

Au menu des entrevues, la question de la migration, la mobilité et la sécurité entre l'Union européenne et le Maroc.

La facilitation de la mobilité entre l'UE et les ressortissants des pays partenaires est devenue un élément majeur dans la nouvelle approche de la politique de voisinage, approche adoptée depuis l'avènement du printemps arabe.

«Le mouvement de réforme et la transformation profonde en Afrique du Nord ont changé l'Union européenne elle-même. On ne fait plus qu'accompagner les pays partenaires mais on change ensemble. Dans le contexte de crise économique, l'émigration, dont l'émigration irrégulière, a été perçue comme un danger. Nous avons décidé de changer cette attitude et de placer la mobilité dans le cadre d'un partenariat», explique



De G. à D. : Eneko Lundaburu, Ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne à Rabat, et Stefano Manservisi, Directeur général des affaires intérieures au sein de l'UE.

Stefano Manservisi.

Ce partenariat peut se décliner en trois points essentiels. Le premier concerne essentiellement la question sécuritaire. Il s'agit des standards de sécurité demandés aux pays partenaires, notamment en matière de lutte contre le trafic des matières illicites et des êtres humains.

«Il s'agit de créer un niveau de confiance entre les pays, basé sur l'échange d'expériences et de données. D'où le soutien de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coo-

pération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. Il ne s'agit pas pour

part d'une situation satisfaisante. On est également à l'écoute des autorités marocaines si certains dispositifs

La facilitation de la mobilité entre l'UE et les ressortissants des pays partenaires est devenue un élément majeur dans la nouvelle approche de la politique de voisinage.

nous de mettre à niveau les dispositifs au Maroc, puisqu'on

doivent être renforcés. Avec l'Europol, l'Office européen de police, il est question d'avoir accès aux bases de données, ce qui permet de croiser les informations qui viennent de toutes les autorités européennes ... ce sont des choses à un stade beaucoup plus avancé, donc une meilleure intégration du Maroc à ce qui se fait au niveau européen», déclare Stefano Manservisi.

Ce pilier sécuritaire sera accompagné d'un accord de facilitation de la mobilité. «Il faut que le Marocain puisse

entrer avec moins de formalités dans le sol européen et avec un moindre coût, voire des coûts nuls pour certaines catégories... Il ne s'agit pas de vous faire un cadeau, mais d'établir un partenariat gagnant-gagnant», explique le Directeur général des Affaires intérieures. Le troisième volet de ce partenariat en phase de négociation est la mise en place d'un cadre réglementant de la migration et l'accès des Marocains au marché européen du travail. L'idée étant de procéder de la même manière que ce qui est fait avec les pays de l'Europe de l'Est.

Qu'en est-il de l'accord de réadmission ?

Pour Stefano Manservisi, l'accord de réadmission ne doit pas être vu sous un angle sécuritaire, mais plutôt dans le cadre d'une mobilité crédible. «Donc, on a discuté de cet accord et des points sur lesquels il a butté, et nous avons décidé ensemble que le moment venu, il faudra le reprendre. Il est sur le même plan que l'accord de facilitation de visa. Il ne s'agit pas d'une question de punition, c'est une question de crédibilité d'une loi. S'il y a une loi qui permet d'aller régulièrement quelque part, il faut évidemment la faire respecter, autrement ce n'est pas crédible», explique-t-il.

Et d'ajouter que «le plus important est qu'à l'époque on ne discutait que de l'accord de réadmission et non pas de l'encadrement de la mobilité. Là, il s'agit d'un cadre général pour améliorer la mobilité tout en respectant ce cadre». Lors de cette première visite il a donc été question d'ouvrir un dialogue et l'objectif est de pouvoir conclure ce partenariat éventuellement au début de 2012. ■

«Il ne s'agit pas de faire du Maroc le gardien de nos frontières»

Concernant la migration subsaharienne, dont le Maroc est devenu le passage obligé, Stefano Manservisi a expliqué à Finances News Hebdo qu'il s'agit d'un problème humain et de réseau. «Dans le cadre de plus de coopération, l'objectif est de combattre ces réseaux de trafic des humains parce qu'il y a des trafiqués mais il y a surtout des trafiquants en Afrique et en Europe. Donc, il faut d'abord être en mesure de travailler ensemble sur ce phénomène».

Sur un second plan, il s'agit d'aider le Maroc à traiter ce phénomène. «L'Europe ne veut pas faire du Maroc son gardien de frontières au Sud, mais il faut collaborer de sorte à ce que l'émigré d'Afrique subsaharienne soit traité conformément aux droits de l'Homme et là les autorités marocaines travaillent activement sur ce point. Et ceux qui doivent retourner dans leur pays qu'ils le fassent dans des conditions humaines. C'est un travail qui est à mi-chemin entre l'humanitaire et le développement. Et aussi, je pense qu'avec la nouvelle loi sur l'asile que le Maroc est en train de préparer, les choses vont évoluer. Et là on veut aider le Maroc dans la gestion de ce phénomène puisqu'il est devenu également un pays de migration», conclut le Directeur général des Affaires intérieures.